

RAPPORT DE JURY DU CONCOURS D'INFIRMIERS DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SESSION 2017

1. ORGANISATION DE LA SESSION 2017

Le concours était organisé par le Rectorat Nancy-Metz.

Le jury de la session 2017 comprenait 5 membres :
(Selon l'ordre alphabétique)

- . Jean-Michel BERGE, Personnel de Direction de l'Education Nationale
- . Rozenn DE LAVENNE, Infirmière conseillère technique
- . Franck DOGUET, Infirmier conseiller technique
- . Sylvie FREYERMUTH, Personnel de direction de l'Education Nationale
- . Marie-Hélène QUINET, Médecin de l'Education Nationale

Calendrier :

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le 6 avril 2017.

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée du 23 au 27 juin 2017

Statistiques générales :

Nombre de postes offerts : 10

Nombre d'inscrits: 185

Nombre de présents à l'épreuve écrite : 110

Nombre d'admissibles : 30

Nombre d'admis sur liste principale : 10

Nombre d'admis sur liste complémentaire : 5

2. BILAN DE L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

2.1. Bilan général

Rappel des attentes

L'arrêté du 23 octobre 2012 fixant la nature et le programme des épreuves dispose que :

« Des questions portant sur des connaissances liées au programme fixé pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier sont abordées dans le cadre des missions que sont amenés à remplir les infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. »

Les épreuves écrites doivent permettre de vérifier, chez le candidat :

- ses connaissances générales
- sa capacité à répondre de façon logique et professionnelle
- sa capacité à rédiger en bon français (orthographe, grammaire).

2.2. Bilan détaillé de l'épreuve et recommandations

Epreuve : cas pratique avec mise en situation à partir d'un dossier documentaire.

Le sujet comportait les questions suivantes :

1. Quelles sont les priorités définies par la loi de refondation de l'école de la république du 8 juillet 2013 ?
2. Date de la circulaire ou du BO EN définissant les missions des infirmiers-ères de l'éducation nationale ?
3. Vous êtes affecté(e) sur un poste avec internat, combien de nuits d'astreinte à effectuer dans votre établissement par semaine ?
4. Vous êtes affecté (e) dans un EPLE : quel est votre supérieur hiérarchique ?
5. Citez les 3 caractéristiques du harcèlement en milieu scolaire.
6. Le climat scolaire est un levier pour accompagner un plan de prévention du harcèlement. Sur le site dédié « NON AU HARCELEMENT » le ministère de l'Education Nationale a proposé un plan autour de 6 axes, citez 3 axes possibles.
7. Vous êtes infirmier(ère) en poste inter degré. Aujourd'hui en poste dans votre collège, vous accueillez dans votre infirmerie un élève qui vous dit qu'il a chuté au sol et qu'il s'est cogné la tête. Plusieurs questions accompagnent cette étude de cas afin de guider le (la) candidat (e) dans sa démarche.

Le seuil de l'admissibilité était cette année à 13.

Sur un plan méthodologique, le sujet demandait de rédiger **des réponses pour chacune des 7 questions**.

Dans les faits, beaucoup de candidats n'ont pas respecté cette consigne de l'énoncé : soit ils ont apporté des réponses à plusieurs questions en même temps, soit les questions n'étaient pas assez bien lues, les consignes mal comprises.

Le sujet comportait des questions précises qui appelaient des réponses claires. Il faisait appel à un esprit de synthèse et à une rigueur qui ont manqué à beaucoup de candidats.

Il est rappelé également que les réponses doivent être rédigées, avec des phrases construites.

Les principaux écueils rencontrés sur le fond :

- Les candidats ont manqué de précisions dans leurs réponses, faisant trop souvent référence à une approche émanant de choses connues du grand public sans avoir la réponse professionnelle attendue.

De ce point de vue, rappelons que le candidat doit faire preuve d'une posture professionnelle affirmée, employant le langage et les termes inhérents à la profession.

- Les candidats devraient avoir une meilleure connaissance du système éducatif.

- Ils devraient avoir une plus grande connaissance de l'environnement professionnel dans lequel ils vont évoluer (1^{er} degré, second degré, supérieur).

Les principaux défauts quant à la forme :

- orthographe et grammaire défailtantes,

- écriture illisible,

- manque de soin : ratures, passages barrés avec nombreux renvois vers des paragraphes en désordre.

S'agissant de la règle de l'anonymat :

- usage de stylos de couleur et/ou de surligneurs: il est rappelé que les candidats doivent en théorie écrire à l'encre bleue ou noire, et ne pas faire usage de couleurs, lesquelles pourraient être un élément d'identification et de rupture d'anonymat.

3. BILAN DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

3.1. Bilan général

Rappel des attentes

« L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier sa personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et les acquis de son expérience professionnelle lui permettant d'apporter une plus-value à l'éducation nationale. »

3.2. Bilan détaillé de l'épreuve et recommandations

Le seuil de l'admission était cette année à 14.

Les principaux défauts :

- Tous les candidats n'utilisent pas les dix minutes qui leur sont octroyées, c'est autant de temps qui ne leur permet pas de présenter tous les aspects positifs de leur candidature. C'est aussi laisser davantage de possibilités aux membres du jury pour poser plus de questions.
- Lors de l'exposé, le jury attend que les candidats ne se perdent pas dans des points de détails qui ne présentent que peu d'intérêt pour le concours. La présentation doit être structurée.
- Les candidats doivent savoir extraire de leur parcours professionnel les éléments qui leur permettent de mettre en évidence les compétences acquises, compétences qu'ils sauront mettre au service de leurs nouvelles fonctions.
- Les candidats doivent être en capacité de mettre en avant un certain nombre de bonnes pratiques de leurs fonctions actuelles permettant de répondre aux exigences d'un poste au sein de l'Éducation Nationale.
- Les candidats doivent répondre aux spécificités de la fonction. Ils doivent connaître le cadre réglementaire et être en capacité d'y faire référence. Pour cette année, le jury attendait que les candidats aient par exemple, plus de connaissances législatives (protection de l'enfance de 2007, code de la santé publique dont loi de modernisation de notre système de santé de janvier 2016 et textes réglementaires de 2004 qui régissent la profession d'infirmier et d'infirmière) code de l'éducation dont loi de refondation de l'école de la République de 2013, les textes encadrant la politique de santé ainsi que le texte des missions des infirmiers et infirmières de 2015...)
- De manière générale, certains candidats ne sont pas assez en capacité d'adopter un positionnement professionnel.

- Lors de l'entretien, on constate que les candidats ne sont pas assez en capacité d'adopter un positionnement professionnel clair et ferme pour s'autoriser à se positionner face à certaines décisions discutables de leur supérieur hiérarchique.

Le bon sens est attendu dans de nombreuses réponses ainsi que la connaissance de la loi (cf. item précédent).

- Les candidats ne font pas suffisamment preuve de curiosité professionnelle. Dans la grande majorité ils n'ont pas pris le temps d'examiner l'organisation de l'administration vers laquelle ils souhaitent évoluer. Trop de réponses approximatives éloignées de la réalité du terrain, trop peu de connaissances témoignent du fait que le candidat connaît le fonctionnement, les différents services, ainsi que les orientations nationales pour lesquelles il devra s'engager.

- Les candidats ont montré parfois une certaine pauvreté face à leurs connaissances concernant le développement psychologique et physiologique de l'enfant et de l'adolescent. La connaissance du public est à travailler.

La présidente du jury

Sylvie FREYERMUTH